



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-3931

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto (LPA) - Exercice 2018

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-3931**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto (LPA) - Exercice 2018**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

LPA est une société d'économie mixte créée le 1^{er} mai 1969 et qui a pour objet :

- l'étude et la construction, pour son compte ou celui d'autrui, de parcs de stationnement et de toutes installations connexes, commerciales, administratives ou autres,
- l'étude, la construction et l'exploitation, seule ou en partenariat, de toute infrastructure ou superstructure destinée à des activités liées au transport, et à la mobilité individuelle ou partagée en relation avec des opérations de stationnement,
- en lien avec les activités ci-dessus, l'étude, l'organisation et la gestion de toute activité liée à la mobilité urbaine, telle que le covoiturage, l'autopartage, la location de vélos ou autres ;
- la vente, la location, la gestion et l'exploitation de ces constructions ou de toute autre réalisation de même nature dont la construction n'aurait pas été réalisée par la société,
- toute activité complémentaire. À cet effet, la société pourra procéder à toutes études, effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières, civiles, commerciales ou financières, créer des filiales ou prendre des participations dans toutes entités juridiques, sociétés ou autres, se rapportant aux objets définis ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Les actionnaires de la société LPA sont respectivement :

- la Métropole de Lyon pour 37,8 %,
- la Ville de Lyon pour 21,6 %,
- le Nouveau Rhône pour 2,3 %,
- et des actionnaires privés pour 38,1 % dont 21,4 % pour la Caisse des dépôts et consignations.

En sa qualité d'actionnaire, la Métropole est représentée au conseil d'administration par messieurs Pierre Abadie, Georges Képénékian, Christian Coulon et Gilles Vesco.

L'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que "*les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte*".

La présente délibération a donc pour objet de faire approuver par le Conseil de la Métropole le rapport présenté au titre de l'exercice 2018. À titre d'information, aucune modification statutaire n'est intervenue sur cette période.

I - Bilan financier 2018

Les résultats de la société sont présentés dans un contexte rétrospectif, portant sur 3 exercices :

	2016 en k€	2017 en k€	2018 en k€	Tendance 2017-2018
capital social	6 253	8 000	8 000	→
participation publique	61,84			→
<i>dont Métropole de Lyon</i>	37,8			→
<i>dont Ville de Lyon</i>	21,6			→
participation privée	38,16			→
produits société	62 405	56 292	67 184	↗
<i>dont chiffre d'affaires</i>	59 247	54 612	56 426	↗
charges société	56 529	51 566	60 511	↗
<i>dont impôt sur les sociétés</i>	3 022	1 981	3 100	↗
résultat net	5 876	4 727	6 674	↗
capacité d'autofinancement	15 233	14 075	14 628	↗
capitaux propres	44 072	48 309	54 494	↗

Les fonds propres s'élèvent à 193 000 k€, affectés en totalité au financement des immobilisations et complétés de 41 000 k€ de dettes à long terme. Grâce à une gestion active de sa dette, le taux d'intérêt moyen est de 1,91 % fin 2018.

Le résultat d'exploitation de 11 697 k€ est absorbé par :

- une charge financière de 863 k€ ;
- un résultat exceptionnel de 200 k€ ;
- un intéressement/participation de 846 k€ ;
- un impôt sur les sociétés de 3 100 k€.

Le résultat net de l'exercice 2018 s'est soldé par un excédent de 6 674 k€, soit une hausse de 41 % par rapport à l'exercice 2017.

Les principaux éléments à relever sont les suivants :

- le chiffre d'affaires global : pour l'année 2018, le chiffre d'affaires s'élève à 56 426 k€ soit une progression de 3 % par rapport à l'année 2017.

Cette hausse de chiffre d'affaires trouve son explication principalement dans la hausse du ticket moyen sur l'ensemble des parcs de + 5 % (augmentation des tarifs du parc Aéroport Saint Exupéry -hors périmètre Métropole- et hausse du tarif au ¼ d'heure dans l'hyper-centre à compter du 1^{er} août 2018 passant de 0,60 centimes à 0,65 centimes).

Cette hausse de chiffre d'affaires ne doit cependant pas masquer une baisse des fréquentations horaires des parcs de - 2 % (- 85 000 passages) ; baisse de fréquentation toutefois due à des éléments ponctuels tels qu'une durée des crues de la Saône plus longue que d'habitude qui grève la fréquentation des parcs Saint Jean (- 16 %) et Saint Antoine (- 18 %) et des travaux immobilisant certains parcs (Hôtel de Ville - 18 %).

La part des abonnés dans le chiffre d'affaires global n'est toutefois pas affectée par cette baisse (13 600 k€ soit une légère hausse de 2 % en termes de CA).

À noter que les activités d'autopartage (Citiz et Yea !) et LPA&Co (offre privée mutualisée) connaissent un développement de chiffre d'affaires favorable : 1 263 k€ pour l'autopartage (+ 30 % par rapport à 2017) et 140 k€ pour LPA&Co (lancement en 2018).

- les redevances versées : s'élèvent pour l'année 2018 à 8 900 k€ (soit une progression de 5,6 % par rapport à 2017) dont 5 570 k€ de redevances versés à la Métropole.

- les charges de personnels : elles s'élèvent à 12 300 k€ et progressent de 4,3 % par rapport à 2017. Cette hausse s'explique notamment par les embauches liées à la création de nouveaux services (recherche et développement -R&D-, LPA&co, etc.). Au 31 décembre 2018, LPA comptait 178 salariés.

II - Faits marquants 2018

L'exercice 2018 a été marqué par les éléments suivants :

- le démarrage du nouveau contrat de délégation de service public (DSP) du parc de stationnement Antonin Poncet (Lyon 2°) le 8 décembre 2018 après remise en concurrence (durée 7 ans),
- le démarrage du nouveau marché public d'exploitation du parc de stationnement Marché Gare la Confluence (Lyon 2°) lancé par la SPL Confluence (durée 4 ans),
- le lancement de l'activité LPA&Co (gestion de stationnement privé) : cette activité a généré un chiffre d'affaires de 140 k€ et compte 51 parkings qui offrent 935 places pour 330 abonnés,
- le développement de l'activité d'autopartage et notamment de l'activité free flotting qui compte 50 véhicules supplémentaires en 2018 (Yéa !),
- un nombre de places de stationnement en voirie qui progresse de 2 % (+ 890 places).

III - Perspectives et développement de la structure sur 2019

L'opération de rachat du siège social de LPA situé au 2, place des Cordeliers à Lyon 2°, initiée en 2018 et avec pour objectif de permettre à LPA de consolider son actif, devrait pouvoir être soldée fin 2019, début 2020 dès lors que les opérations techniques nécessaires à la séparation des réseaux auront été identifiées.

La Compagnie nationale du Rhône (CNR) a lancé en juin 2018 un "appel à manifestation d'intérêt" avec pour objet de mettre à disposition du futur lauréat d'un terrain - 48 000 m² concédés par l'État - situé dans l'emprise du Port Édouard Herriot (Lyon 7°) en vue d'y implanter un hôtel logistique urbain accueillant des activités de transport et logistique, des activités tertiaires et des activités "autres" (activités innovantes, activités sportives, etc.). LPA, forte de son expérience dans les parcs des Cordeliers et des Halles et Cité Internationale P2, et souhaitant s'impliquer dans la logistique urbaine, a candidaté dans le cadre d'un groupement composé de 3 autres investisseurs publics : Poste Immo, Serl@Immo et la Caisse des dépôts et consignations.

L'acquisition par LPA du parc de stationnement "Beraudier" donnera lieu à la signature d'une promesse de vente en l'état futur d'achèvement au cours de l'exercice 2019 et en vue d'une livraison en 2023.

Du fait des aléas de chantier rencontrés, les travaux du futur parc de stationnement Saint Antoine devront se poursuivre en 2019 en vue d'une livraison en 2020.

L'année 2019 est également marquée par le développement de l'activité LPA&Co.

Le 1^{er} janvier 2019 marquera le démarrage du nouveau marché public d'exploitation du parc de stationnement Les Tables Claudiennes (Lyon 1^{er}) après remise en concurrence (durée 4 ans) ;

La Métropole a d'ores et déjà sollicité la société LPA pour mener, avec l'ensemble de ses actionnaires, une réflexion sur les axes futurs de développement stratégique de la société et leurs modalités de mise en œuvre ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la SEM LPA au titre de l'exercice 2018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.